



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

ALBIGNY
CHAMPAGNE
CHASSELAY
COLLONGES
COUZON
CURS
LIMONEST

LISSEU
POLEYMBEUX
QUINCIEUX
ST-CYR
ST-DIDIER
ST-GERMAIN
ST-RICHMAN

GRANDLYON

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU
06/12/2021

- **Nombre de délégués en exercice : 33**

- **Nombre d'élus présents : 23**

- **Nombre de votants : 33**

Date de la convocation 24/11/2021

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
14/12/2021

Affichage du compte-rendu :
le 14/12/2021

Présents ayant participé au vote : Cyrille BOUVAT – Jérémy CAMUS - Corinne CARDONA - Pascal DAVID - Franck DECRENISSE - Elisabeth DE FREITAS - Béatrice DELORME - Cyrille FIARD – Rémy GAZAN - Véronique GAZAN – Jean-Marie HOMBERT - Thierry GOYET - Valérie KATZMAN - Karine LUCAS – Bertrand MADAMOUR (vote à partir de la 2^{ème} délibération) - Eric MADIGOU - Guillaume MALOT - Jacques PARIOST - Jean-Luc POIRIER - Béatrice REBOTIER - Thomas TEILLON - Jacques-Olivier VIAL - Max VINCENT (23)

Présent n'ayant pas participé au vote : Dominique BOYER RIVIERE (1)

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Pierre ATHANAZE (pouvoir donné à Thomas TEILLON) - Pascale BAY (pouvoir donné à Jacques PARIOST) - Emmanuel BERNARD (pouvoir donné à Elisabeth DE FREITAS) - Marc BIGOT (pouvoir donné à Cyrille BOUVAT) - Blandine COLLIN (pouvoir donné à Jérémy CAMUS) – Armand-Louis DE MONTRICHARD (pouvoir donné à Karine LUCAS) - Pierre GOUVERNEYRE (pouvoir donné à Jean-Luc POIRIER) - Séverine HEMAIN (pouvoir donné à Béatrice DELORME) – Catherine LAFORET (pouvoir donné à Bertrand MADAMOUR) - Sébastien PAGNARD (pouvoir donné à Thierry GOYET) - (10)

Absents représentés par un suppléant ayant une voix délibérative :

Anne-Laure MATHIAS (représenté par Jacques-Olivier VIAL) - Julien TREUILLOT (représenté par Rémy GAZAN)- (2)

Secrétaire de Séance élu : Guillaume MALOT

Le **lundi 6 décembre 2021, à 19h00**, les membres du Conseil Syndical sont réunis à la salle polyvalente de Chasselay, convoqués par courriel du 24/11/2021, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Ordre du jour du Conseil Syndical

La séance se déroule sous la présidence de Madame Béatrice DELORME, Présidente.

1. Approbation du compte rendu du conseil syndical du 18 octobre 2021
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Vote des délibérations
4. Informations diverses

Suite à l'annonce du départ de Cédric Janvier du SMPMO, Madame la Présidente ouvre cette séance en remerciant la qualité du travail réalisé par Cédric Janvier en tant que Directeur au sein du Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or. Madame la Présidente souligne qu'il a été très agréable de travailler ensemble et lui souhaite bonne chance pour son futur projet.

Max Vincent s'associe aux compliments exprimés pour le travail fourni de Cédric Janvier. Il exprime ses remerciements en public et lui souhaite beaucoup de bonheur dans son nouveau projet.

1. Approbation du compte rendu du conseil syndical du 18 octobre 2021

Il est proposé au conseil syndical d'approuver ou de faire modifier le compte rendu du conseil syndical du 18 octobre 2021.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil syndical du 18 octobre 2021.

2. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Guillaume MALOT membre du conseil syndical, est désigné secrétaire de séance.

3. Vote des Délibérations

Numéro	Rapporteur	Thème	Objet
2021-12-38	Jérémy CAMUS	Finances	Décisions Modificatives
2021-12-39	Guillaume MALOT	Communication	Convention Point Infos – Au Lien d'Or
2021-12-40	Guillaume MALOT	Communication	Convention de Partenariat Lycée Sandar – Fête de l'agriculture 2022
2021-12-41	Guillaume MALOT	Communication	Autorisation demande de subventions – Fête de l'agriculture 2022
2021-12-42	Cyrille FIARD	Foncier	Convention pluriannuelle SAFER-SMPMO-Avenant 2022
2021-12-43	Franck DECRENISSE	Agriculture	Bail du Boule d'Or et Convention
2021-12-44	Franck DECRENISSE	Agriculture	Bail et Convention pour le Logement de la Maison du Gardien – Curis au Mont d'or
2021-12-45	Franck DECRENISSE	Agriculture	Bail et Convention pour le Logement de La Morelle – Curis au Mont d'or
2021-12-46	Béatrice DELORME	Présidente	Elections 6ème Vice-Présidence

Max Vincent demande à repousser l'élection de la 6^{ème} vice-présidence car le courrier de la Préfecture a dû arriver ce jour et l'élection risquerait d'être considérée comme nulle.

Béatrice Delorme répond que le courrier date du 03 décembre et qu'il est d'ores et déjà effectif. L'information a été donnée il y a 2 mois. L'élection se tiendra bien ce jour.

FINANCES

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-12-38
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2021-10-36 - DECISION MODIFICATIVE
RAPPORTEUR : JEREMY CAMUS – VICE-PRESIDENT FINANCES

La délibération 2021-10-36 concernant la DM n°2 avait été validée en amont par le Trésor Public. Celui-ci est revenu sur cette validation en nous demandant d'apporter des modifications. Il convient donc de compléter les sections concernées par l'amortissement de la subvention touchée par la Région.

Section	Chapitre	Désignation	Décision Modificative
Fonctionnement Dépenses	023	Virement à la section d'investissement	+ 2 220.00
Fonctionnement Dépenses	042	ions d'ordre de transfert entre sections	+ 2 220,00
Investissement Recettes	021	ement de la section de fonctionnement	+ 2 220,00
Investissement Recettes	040	ions d'ordre de transfert entre sections	+ 2 220,00

Le conseil syndical approuve les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes au Budget Primitif 2021 reprises ci-dessus et autorise Madame la Présidente à signer les actes correspondants.

Les résultats des votes sont :
0 voix CONTRE - 0 ABSTENTION et 33 voix POUR

COMMUNICATION – ACCUEIL DU PUBLIC

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-12-39

CONVENTION POINT INFOS AU LIEN D'OR, A SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
Rapporteur : Guillaume MALOT – VICE-PRESIDENT COMMUNICATION

Dans le cadre de sa mission d'accueil et de sensibilisation du public, le SMPMO crée un maillage de Point Infos sur le territoire. Après les trois premiers Point Infos du territoire, le traiteur Au Lien d'Or de Saint Germain au Mont d'Or souhaite devenir un Point Infos au sein de son restaurant et de son futur « foodtruck » qui proposera le même type de restauration à savoir à base de produits locaux. Pour cela, il est nécessaire d'établir une convention entre le gérant et le SMPMO. Celle-ci a la même trame que celle des autres Point Infos.

Le conseil syndical autorise Madame la Présidente à signer cette convention.

Les résultats des votes sont :
0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION et 33 voix POUR

Thierry Goyet demande s'il serait envisageable d'organiser un Point Infos, sous forme de permanence, auprès des agriculteurs du territoire.

Béatrice Delorme et Guillaume Malot expriment qu'un tel projet n'a pas été envisagé mais qu'un poste de chargé de mission agricole a été créé.

Cédric Janvier explique qu'un lien quotidien et permanent existe avec les agriculteurs du territoire.

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-12-40

CONVENTION DE PARTENARIAT LYCEE SANDAR LA SALLE – SMPMO POUR L'ORGANISATION DE LA FETE DE L'AGRICULTURE

Rapporteur : Guillaume MALOT – VICE-PRESIDENT COMMUNICATION

Les deux éditions 2018 et 2019 de la Fête de l'Agriculture Plaines Monts d'Or ont été menées en partenariat avec l'Institut Sandar La Salle. L'organisation de cette Fête a été stoppée du fait de la crise sanitaire covid 19.

Il est proposé de pouvoir relancer cet évènement promouvant les actions portées par le SMPMO et ainsi valoriser les partenariats établis avec les différentes structures et associations. Cet évènement fort, que l'équipe du SMPMO a pu étoffer et mener deux années consécutives commençait à être connu et reconnu dans ce lieu agréable de l'Institut. Reconduire le partenariat avec l'Institut Sandar permet d'avoir accès à son emplacement, ses capacités d'accueil, mais aussi au travail pédagogique pouvant être mené avec les étudiants.

Le conseil syndical autorise la présidente du SMPMO à signer une convention de partenariat avec l'Institut Sandar La salle, sur le modèle défini les années antérieures.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION et 33 voix POUR

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-12-41

AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA FETE DE L'AGRICULTURE

Rapporteur : Guillaume MALOT – VICE-PRESIDENT COMMUNICATION

La mise en place de la Fête de l'Agriculture entraîne des dépenses dans différents registres liés à l'organisation logistique, la sécurité, les animations, la promotion de l'évènement. Il est important de pouvoir solliciter des subventions pour mener à bien cette organisation.

L'organisation de la Fête de l'Agriculture qui a pour objectif de soutenir les projets agricoles, de mettre en avant les producteurs et productions locales, de favoriser la sensibilisation aux circuits courts de l'alimentation mais aussi plus globalement de permettre lors d'un évènement festif de sensibiliser les populations à la préservation et mise en valeur de leur territoire – sont autant d'objectifs pouvant être soutenus à travers des appels à projets, de dossiers de subventions portés auprès de différentes structures.

Le Conseil syndical autorise la présidente à signer tous les documents nécessaires (appel à projet, demandes de subventions) menés auprès des différents partenaires et structures qui permettront la sollicitation de participations financières.

Les résultats des votes sont :
0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION et 33 voix POUR

Cédric Janvier explique que lors des autres éditions, une demande de subvention avait été faite à la Région, à la SAFER. Une mise à disposition de barrières et de bacs poubelles a été demandée à la Métropole de Lyon.

Karine Lucas demande à quelle période seront déposés ces dossiers. Max Vincent demande si une date a d'ores et déjà été retenue.

Cédric Janvier présente alors le rétroplanning de l'organisation pour la Fête de l'Agriculture qui se tiendra le samedi 1^{er} octobre 2021.

Guillaume Malot souligne que la commission communication a décidé de garder le format initial pour l'édition 2022 et que si des modifications sont à envisager, ce sera pour les années à venir.

Cédric Janvier explique qu'un groupe de travail sera à constituer et qu'il laisse Guillaume Malot et la commission communication organiser ce groupe, qui est également ouvert aux partenaires et citoyens non élus.

Béatrice Rebotier exprime le souhait d'être intégrée à ce groupe de travail puisque la Fête se tient sur la commune de Limonest.

Cédric Janvier souligne que François Gillet, Responsable du Service Espaces Verts de Limonest, faisait alors partie du groupe de travail. Des sollicitations de prêts de matériel seront effectuées auprès des communes (barnums – bancs – tables...).

Max Vincent dit que Béatrice Rebotier, élue et François Gillet, feront partie du groupe de travail.

FONCIER

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-12-42

CONVENTION PLURIANNUELLE SAFER-SMPMO – AVENANT 2022

Rapporteur : Cyrille FIARD – Vice-Président au Foncier

La convention générale d'assistance technique foncière pour la préservation du foncier agricole et naturel avec la SAFER a été adoptée pour la période 2018-2020 par délibération en date du 1^{er} février 2018.

Ladite convention constitue un cadre général par lequel le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or et la Safer précisent comment ils œuvrent conjointement au rayonnement des activités agricoles, à la protection des espaces agricoles et naturels, et à la préservation et la mise en valeur des sites présentant des enjeux environnementaux forts, sur le territoire du Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or.

En effet, conformément à l'article L 141-5 du code rural et de la pêche maritime, la SAFER peut apporter son concours technique aux collectivités territoriales dans le respect de l'article R 141-2.

Cette convention précise les conditions par lesquelles le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or peut :

- Bénéficiaire, dès la signature des présentes, de l'outil de veille foncière «Vigifoncier» sur l'ensemble de son territoire. L'abonnement fera l'objet d'une lettre de mission entre le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or et la Safer, laquelle détaillera les modalités techniques et financières qui seront actualisées annuellement au regard du bilan des opérations foncières réalisées sur le territoire.

- Demander à la Safer d'intervenir par préemption avec possibilité de révision de prix dans le cadre d'une vente d'un bien à titre onéreux (présenté à l'article 3.1), afin de répondre à l'une ou plusieurs de ses politiques publiques locales.
- Être consulté par la Safer pour donner un avis sur les orientations pressenties pour des biens que la Safer maîtriserait à l'amiable sur son territoire, en lien avec la politique foncière que le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or met en œuvre (article 3.2).
- Être sollicité par la Safer, en cas de besoin, afin de contribuer à l'adaptation des clauses du cahier des charges, afin de répondre aux objectifs de la politique foncière menée par le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or (article 3.3).
- Participer aux réunions locales organisées par la Safer dans le cadre d'une procédure d'attribution de propriété nécessitant une concertation locale (présenté à l'article 3.4).
- Solliciter la Safer dans le cadre d'un appel à candidatures pour se porter candidate dans l'acquisition de biens qui permettraient de répondre à l'une ou plusieurs de ses politiques publiques locales (développement économique, mise en valeur de l'environnement, aménagement du territoire, habitat ...). Le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or peut notamment prendre connaissance de l'ensemble des appels à candidature mis en place par la Safer sur le site Vigifoncier + (<https://auvergne-rhone-alpes.vigifoncier.fr>).
- Solliciter ponctuellement la Safer sur toute interrogation liée à la maîtrise du foncier et de ses usages en milieu rural. Dès lors, la Safer tentera d'apporter une réponse adaptée au Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or dans le cadre de la présente convention.

De ce fait, et dans l'attente de la préparation et de la conclusion d'une nouvelle convention pluriannuelle partenariale avec la Safer, une prolongation d'une année, c'est-à-dire du 01/01/2022 au 31/12/2022, est nécessaire.

Le conseil syndical autorise Madame La Présidente à signer l'avenant de cette convention pour l'année 2022.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION et 33 voix POUR

Cyrille Fiard présente le document co-construit entre le SMPMO et la SAFER. Des fiches techniques présentent des cas concrets issus du territoire. Il est à disposition des élus intéressés.

Cédric Janvier informe que cette collaboration éditoriale est une première. Ce document a été présenté au Comité Technique Départemental de la SAFER et a eu un très bon accueil.

Cédric Janvier explique qu'un avenant pour l'année 2021 a déjà été signé en février 2021 et que malheureusement avec le départ du Directeur de la SAFER, il n'a pas été possible de retravailler le contenu de la convention. Ce projet est d'actualité pour 2022. C'est pourquoi, dans l'attente de ce renouvellement, un avenant vous a été proposé.

AGRICULTURE

La délibération concernant le bail de la Ferme de l'Hermitage a été reportée. Un état de la situation actuelle a été présenté par M. Cédric JANVIER pour engendrer un débat.

Historique du projet pilote de création d'une ferme intercommunale :

- Modification du zonage au PLU pour permettre la création d'une chèvrerie
- 2005 négociation par la commune de Limonest et le SMPMO pour acquérir les terrains de Monsieur Lardet ancien exploitant agricole
- Acquisition par la commune de Limonest de 3 parcelles pour un total de 2 HA 33 A 50 CA 15 300 TTC
OPERATION 80/20 : financement SMPMO de 80% 12 240 euros et 20 % commune 3 060 euros (convention 2005)
- 2006 : convention pour la création d'une chèvrerie entre la commune et le SMPMO :
 - durée de vie du SMPMO
 - financement et maîtrise d'ouvrage : SMPMO (environ 350 000 euros)
 - animation du projet global agricole: SMPMO
 - financement des outils de production : exploitant
 - il est mentionné dans la convention : *Le SM Monts d'Or restera propriétaire du bâtiment et des équipements annexes réalisés*
 - mise en place d'un bail rural pour les terrains au profit de l'exploitant par la commune (animation SMPMO) et redevance des baux reversée au SMPMO
 - mise en place d'un bail pour le bâtiment au profit de l'exploitant par le SMPMO
 - si résiliation de la convention à la demande de la commune, la commune est prioritaire pour l'acquisition des bâtiments
 - si la résiliation de la convention intervient à la demande du SMPMO la commune s'engage à racheter les bâtiments
- Lors de la mise en place du nouveau bail pour le nouvel exploitant (Clément Huret) une juriste en droit des fermages nous a alertée sur la fragilité de la convention mise en place
En effet malgré l'état d'esprit du partenariat à savoir :
la commune propriétaire du terrain et le SMPMO propriétaire des bâtiments.
Le bâtiment appartient au propriétaire du terrain malgré les financements par le SMPMO.
Il convient donc de régulariser cette situation. La juriste propose que le SMPMO soit propriétaire du terrain sur l'emprise du bâtiment.
Il est donc proposé au conseil syndical de débattre sur cette situation afin de régulariser.

Cédric Janvier souligne que la convention sera jointe au compte-rendu et qu'elle a permis de mutualiser et partager les équipements entre la commune de Limonest et le SMPMO.

Max Vincent explique qu'il présentera cette situation au sein de son Conseil Municipal.

Béatrice Delorme dit qu'il était important d'éclaircir cette situation pour que la chèvrerie soit une propriété du SMPMO, dans sa totalité.

Véronique Gazan demande le fonctionnement d'une Opération 80/20. Comment est-ce possible que le SMPMO paye 80% de l'investissement, la commune 20% et qu'elle soit, in fine, propriétaire ?

Cédric Janvier explique que ce dispositif est inscrit aux statuts du SMPMO, sous le nom d'Opération de type III.

Véronique Gazan demande si ces opérations sont toujours d'actualité.

Cédric Janvier dit que ce dispositif est mis, petit à petit, de côté et que le SMPMO se positionne directement en acquéreur de parcelle ou en acheteur de matériel peu onéreux (ex : barrière...).

Max Vincent dit que chaque commune peut acheter des parcelles et les mettre à disposition aux exploitants agricoles directement. Limonest n'est pas la seule commune à avoir bénéficié de ce dispositif.

Cédric Janvier souligne qu'en effet, les communes de Curis au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or ont été, par exemple, bénéficiaires de ce dispositif pour l'acquisition de parcelles ou la réalisation de fresques.

Véronique Gazan demande si ces parcelles, propriété 'SMPMO' et des parcelles voisines, propriété 'communes' ne complexifient pas le paysage du foncier ?

Max Vincent exprime le fait que le maire doit rester indépendant et qu'il est responsable de ses décisions.

Franck Decrenisse explique que lorsque l'exploitation agricole a été construite sur un terrain d'une collectivité (comme à Poleymieux au Mont d'Or, par exemple), des problèmes surgissent un jour ou l'autre. C'est pourquoi, le SMPMO ne veut plus initier de tels dispositifs.

Max Vincent demande comment cela s'est passé pour la Ferme des Seignes.

Béatrice Delorme explique que le montage est différent. La question de ce dossier concerne la parcelle de l'emprise du bâtiment et non les parcelles voisines que le SMPMO n'envisage pas d'acquérir.

Thierry Goyet demande quelle est la situation des autres bâtiments du SMPMO ?

Cédric Janvier dit que c'est le seul bâtiment dans cette situation et que le partenariat fonctionne.

Béatrice Delorme exprime que le SMPMO est donc en attente d'une proposition de Limonest pour pouvoir finaliser le bail.

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-12-43

BAIL DU BOULE D'OR – CURIS AU MONT D'OR

Rapporteur : Franck DECRENISSE – Vice-Président à l'Agriculture

Le premier bail avec le Gaec Boule d'Or est de 2011. Un changement de chefs d'exploitation et des modifications de parcelles, ainsi que l'intégration de clauses environnementales nous demandent d'actualiser ce bail. La durée de ce bail est de 9 ans.

Le conseil syndical autorise Madame la Présidente à signer ce bail.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION et 33 voix POUR

Cédric Janvier exprime que ce bail est dans la continuité du bail existant et qu'il est au nom des exploitants et non plus des GAEC. Ainsi, lorsque les exploitants changent, le renouvellement du bail permet également de les rencontrer, les accueillir et de les accompagner comme il se doit dès leur arrivée.

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-12-44

BAIL DU LOGEMENT DE LA MAISON DU GARDIEN – CURIS AU MONT D'OR

Rapporteur : Franck DECRENISSE – Vice-Président à l'Agriculture

Suite au départ de l'ancien locataire en juillet 2021, une phase de travaux a été menée. Il s'agissait de rénover le logement en apportant des améliorations thermiques. Les travaux se termineront mi-janvier 2022. Un nouveau locataire entrera dans ce lieu en février 2022. Il est alors opportun d'établir un nouveau bail avec ce locataire. Une revalorisation du loyer a été effectuée en s'appuyant sur la grille de calcul de l'arrêté préfectoral n° DDT SEADER 20211116-005.

Le conseil syndical autorise Madame la Présidente à signer ce bail et la convention référente.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION et 33 voix POUR

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-12-45
BAIL D'UN LOGEMENT DE LA MORELLE – CURIS AU MONT D'OR
Rapporteur : Franck DECRENISSE - Vice-Président à l'Agriculture

Un bail est à créer pour le nouveau locataire qui entrera dans ce logement en février 2022. Les conditions seront identiques à celles de son prédécesseur.

Il est donc proposé au conseil syndical d'autoriser Madame la Présidente à signer ce bail et la convention référente.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION et 33 voix POUR

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-12-46
ELECTION D'UN.E VICE-PRESIDENT.E
RAPPORTEUR : BEATRICE DELORME – PRESIDENTE

M. Thomas TEILLON, 6^{ème} Vice-Président a présenté sa démission à la Préfecture du Rhône le 19 novembre 2021.

Pour le succéder à la Vice-Présidence, ce sont présentées lors du dernier Conseil Syndical les personnes suivantes :

- Monsieur Cyrille BOUVAT, 2^{ème} adjoint à la Mairie de Saint Cyr au Mont d'Or
- Madame Véronique GAZAN, Maire de Champagne au Mont d'Or
- Madame Béatrice REBOTIER, 1^{ère} adjointe de Limonest

Il vous est proposé de voter à main levé pour élire cette 6^{ème} Vice-Présidence.

Corinne Cardona demande quel sera le rôle de la future vice-présidence.

Béatrice Delorme explique que la principale mission sera la révision des statuts.

Béatrice Rebotier exprime son incompréhension face aux changements de délégations de cette nouvelle Vice-Présidence : quel est le lien entre transition écologique et révision des statuts ? Quel est ce mode de faire ?

Béatrice Delorme exprime que l'information a été donnée il y a 2 mois et qu'il était tout à fait possible de la contacter pour avoir de plus amples renseignements sur la future délégation. La transition écologique n'est plus actuelle vu que la biodiversité est traitée par Guillaume Malot. D'autre part Thomas Teillon avait informé dès le départ qu'il était très peu disponible et qu'il serait très certainement amené à démissionner au fil du temps.

Jacques-Olivier Vial demande une présentation des vices-présidents actuels et de leurs collectivités respectives.

Béatrice Delorme fait cette présentation et précise que statutairement il n'est pas nécessaire à cette étape de définir un intitulé de délégation.

Cyrille Bouvat annonce qu'il retire sa candidature.

Béatrice Delorme prend note de cette information et remercie l'engagement de Cyrille Bouvat dans la vie du SMPMO et que c'est avec plaisir, que le SMPMO continuera de travailler avec lui.

- Véronique Gazan se présente en tant que candidate à la 6^{ème} Vice-Présidence : en tant que nouveau membre au SMPMO et maire de Champagne au Mont d'Or, elle souhaite s'investir au sein du SMPMO,

travailler en proximité et montrer son soutien au SMPMO. En tant que maire, il est également intéressant de participer aux décisions du SMPMO et d'apporter ses compétences.

- Béatrice Rebotier exprime l'historique affection de Limonest pour le SMPMO. Elle souhaite que Limonest retravaille avec le SMPMO. Déjà inscrite dès le départ à la commission Education à l'environnement, Béatrice Rebotier a une volonté forte de travailler avec le SMPMO.

Deux assesseurs sont nommés : Jérémy Camus et Franck Decrenisse.
Le secrétaire est Guillaume Malot et le doyen : Jean-Marie Hombert.

Tout le monde est d'accord pour que l'élection se fasse à main levée.

Véronique Gazan est élue Vice-Présidente avec 110 voix portées par 18 élus. Béatrice Rebotier obtient 45 voix portées par 15 élus.

INFORMATIONS DIVERSES

- **LA FERME DES SEIGNES**

RAPPORTEUR : CYRILLE FIARD- VICE-PRESIDENT EN CHARGE DU FONCIER

A ce jour, la commune de Saint Didier au Mont d'Or a donné son accord pour la venue de l'association Terre de Milpa et la maison mère de l'Espace Agriparc. Cette information permet, comme prévu, de mener les recherches pour lever les conditions à la réalisation du projet, notamment les règles d'urbanisme.

Autres sujets abordés par l'assistance :

- **La Morelle**

Karine Lucas évoque la situation de La Morelle qui semble être compliquée entre les porteurs de projets.

Béatrice Delorme explique que des agriculteurs n'acceptent pas leur participation financière au local commun de La Morelle alors que ce local répond aux normes sanitaires obligatoires et leur permet d'avoir un outil de gestion administrative. Une médiation semble nécessaire. Il est dommageable de voir des porteurs de projets négocier pour quelques dizaines d'euros alors que la collectivité a dépensé plus d'un million d'euros. La participation financière est de 100 euros annuels pour chaque porteur de projet, plus une trentaine d'euros de charges. Ils nous questionnent sur l'entretien des espaces verts. C'est pourquoi, d'autres dispositifs financiers sont à étudier pour les futurs projets pour ne pas vivre la même situation.

Karine Lucas espère que la réunion du mardi 07 décembre permettra au SMPMO de sortir par le haut de cette situation. Elle souhaite que tout le monde ait cette information car cela traîne en longueur.

Béatrice Delorme souligne qu'il s'agit d'un problème intense de cohabitation entre les 4 porteurs de projets. Le rôle du SMPMO n'est pas de régler les différends entre les locataires. Il se peut que des informations manquaient de clarté dès le départ du projet.

Karine Lucas évoque le fait qu'il s'agit d'une expérience collective et que chacun doit prendre sa place petit à petit.

Cédric Janvier complète en évoquant que l'approche technique a été priorisée par rapport à l'approche administrative. De réels problèmes de communication se sont produits mais le SMPMO travaille pour éviter ces mêmes écueils par la suite. Chaque projet innovant engendre de nouvelles compétences au sein de notre équipe ; il n'est pas toujours simple d'être performant tout de suite, sur tous ces nouveaux métiers.

Béatrice Delorme notifie que cette réunion en présence d'élus est à l'initiative du SMPMO.

Franck Decrenisse exprime le fait qu'il est agriculteur, tout comme Cyrille Fiard et qu'il est choquant de voir ces porteurs de projets, fortement accompagnés, « chipoter » pour quelques dizaines d'euros. Installer des agriculteurs, oui mais il est indispensable d'avoir un retour respectueux et positif de ceux-ci envers les actions du SMPMO.

- Le départ de Cédric Janvier

Corine Cardona exprime son inquiétude sur la suite liée au départ de Cédric Janvier. « Comment voyez-vous l'avenir car ce poste est très important pour la vie du territoire ? Il est essentiel d'avoir une personne avec un relationnel de bonne qualité. Il y a peut-être des talents au sein de l'équipe SMPMO. Le SMPMO a été créé par Poleymieux et Limonest ; il est donc essentiel, pour les communes, d'avoir de bonnes relations avec les agents du SMPMO et sa direction. » Elle exprime également son inquiétude sur la perte de la mémoire car les élus sont de passage et n'ont pas tout en mémoire. Elle souligne le fait qu'elle ne souhaite pas que du temps soit perdu. Il est certain qu'elle va regretter Cédric Janvier et elle remercie la Présidente de tenir les délégués au courant de la suite. Elle rajoute que la refonte des statuts est importante et qu'il est essentiel de garder en tête que le rôle des communes est primordial et qu'elles doivent être représentées.

Béatrice Delorme dit que le bureau va faire au mieux pour la refonte des statuts, comme cela a été fait en 2015. En ce qui concerne le profil de la directrice.eur, il sera difficile de recruter le même type de profil que celui de Cédric Janvier. En effet, celui-ci a de très larges compétences. A ce jour, aucun agent de l'équipe ne s'est positionné pour le poste de Direction. Il est essentiel que cette future directrice.eur devra être au service d'un projet du territoire et des communes.

Max Vincent souligne que le projet du Syndicat est d'abord le projet des communes.

Béatrice Delorme évoque le projet Agriparc comme un projet à l'échelle plus grande que celle des communes.

Max Vincent répond que le syndicat égal communes.

Jean-Luc Poirier rebondit sur la remarque de Corine Cardona. Jusqu'à maintenant, la direction a été menée par des agents en interne et cela s'est toujours bien passée. Au sein de l'équipe, une directrice adjointe est très présente, compétente et a déjà un pied à l'étrier.

Béatrice Delorme confirme que Sylvie Tabarand est très présente et a très bien relevé le défi de la prise de la direction lors de l'absence récente de Cédric Janvier. Elle saura bien mener l'intérim ; libre à elle de postuler. Il est certain que le niveau de compétences au sein du Syndicat est élevé. Elle remercie les délégués pour le respect du travail réalisé par l'équipe.

Cedric Janvier remercie les retours de l'assemblée. Il dit avoir beaucoup appris durant ces 8 années passées au sein du SMPMO. L'équipe et les élus l'ont beaucoup aidé. Il se dit n'être qu'un maillon de la chaîne et que l'équipe en place est très compétente et motivée. Il ne doute pas que des personnes se positionneront sur ce poste et renouvelle ses remerciements.

Une rétrospective « 2021 en images » est présentée par Cédric Janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La Présidente,
Béatrice DELORME

